

**Communication de la Commission de réforme de l'ordonnance de formation « attestation fédérale (AFP) santé-social »**

**Lors de sa 6<sup>ème</sup> séance, la Commission de réforme a – en vue de la consultation de branche – adopté l'ordonnance et le plan de formation *Aide en soins et accompagnement AFP* à l'intention des Comités des deux OrTra faïtières OdASanté et SAVOIRSOCIAL.**

De mi-juin à mi-septembre, les acteurs des deux branches auront la possibilité de s'exprimer sur les projets de l'ordonnance et du plan de formation. Ces documents seront au préalable, après les travaux de rédaction et de traduction usuels, soumis pour adoption aux Comités des deux OrTra faïtières. La consultation de branche sera lancée officiellement dans le cadre d'une réunion d'information publique fixée au 22 juin 2010.

Les travaux relatifs à la coordination avec les projets pilotes démarrant en 2011 suivent également leur cours selon l'agenda prévu. Une première séance de coordination, au cours de laquelle la forme de l'échange d'expériences entre les cantons ainsi que les principes de la collaboration avec le projet national seront définis, aura lieu fin avril. A l'instar des cantons d'Argovie, de Bâle, de Berne, de Lucerne, de Neuchâtel et de Schaffhouse, le canton de Zurich participera à cette réunion. La Commission de réforme va en outre soumettre à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) une demande d'approbation pour un projet pilote interjurassien mené sous la responsabilité du canton de Jura.